

position accessoire (que le *Saint Père s'est défié* de quelque chose). "On dirait," ce sont les paroles de Mgr. H, "que le Saint Père, en donnant cette réponse, s'est défié de quelque chose." On le dirait : eh ! bien, voyons comment on le prouverait.

"D'abord," continue Mgr. H., "bien que non suscitée par le Cardinal Taschereau, cette réponse a été envoyée à Son Eminence ; puis, elle se compose de deux parties," dont "la première naturellement est celle qu'on attendait" (M. le Protonotaire est tout à fait sûr qu'on attendait), "la seule qu'on pouvait attendre".... "Quant à la seconde, le Saint Père, sans aucune provocation de S. E., semble prévoir de lui-même des difficultés ; car il va au-devant de l'une d'elles : celle que S. E. devait nécessairement surveiller, comme mandataire spécial du Saint Siège, c'est-à-dire la question dite des biens des Jésuites."

Pourquoi *de lui-même* dans le cas de la difficulté relative aux biens plutôt que dans celui d'une autre difficulté quelconque ? Quelle impossibilité y a-t-il à ce qu'on ait fait connaître au Souverain Pontife l'importante déclaration faite le 11 avril par S. E. à l'Honorable Premier Ministre : "Si la question des biens des Jésuites était réglée, je n'aurais pas d'objection à l'incorporation de la Compagnie de Jésus" ? Et puisque S. E. était sans doute bien éloignée de tenir à ce que ses véritables dispositions restassent cachées au Vicaire de Jésus-Christ, pouvait-il y avoir perfidie à en instruire Sa Sainteté ?

Puis, admettons que Léon XIII *prévoie de lui-même* des difficultés, en quoi cette circonstance indiquerait-elle une défiance du Saint-Père à l'égard de celui qui lui aurait *donné à entendre* etc.... ? Nous n'apercevons pas de lien logique entre ces deux concepts.

On le voit, de ces trois choses : la phrase *Summus Pontifex nequit se opponere ne incorporentur Jesuite*,—la phrase *questionem bonorum sibi omnino reservat*,—le fait que la dépêche a été adressée à S. E. sans provocation partie du palais cardinalice,—M. le Protonotaire explique la première par une insinuation perfide faite au Saint Père ; la seconde et la troisième, par une défiance du Souverain Pontife. Son hypothèse, imaginée pour expliquer A, est obligée de se compliquer pour rendre compte de B et de C.